

## SEANCE DU 29 mars 2018

- :: :: :: :: :: :: -

L'An deux Mil dix-huit, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal convoqué d'urgence le 27 mars 2018 par M. Daniel **SINSON**, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, MM. **AUGIS**, Mme **CATILLON**, Mme **ESCARTIN**, M. **ALEXANDRE**, M. **CHUET**, Mme **DEROUE-LEDDUC**, Mme **LE TRAOUZ**, MM. **POIRIER**, **PERROT**.

**M. GIBAUT** a donné procuration à M. **SINSON**,  
Mme **ESCARTIN** a donné procuration à Mme **ROUTY**,  
Mme **AZEVEDO** a donné procuration à Mme **CHUET**.

M. **JOUBERT** a été élu secrétaire de séance

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été informé par le Syndicat de Pays Vallée du Cher Romorantinais le mardi 27 mars de la nécessité de signer le marché du lot menuiserie, pour les travaux de réhabilitation – mise aux normes du café restaurant, avant le 1<sup>er</sup> avril 2018 sous peine de perdre le bénéfice d'un subventionnement avantageux au titre du dispositif T.E.P.C.V. (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Aussi, a-t-il convoqué, ce même jour, le conseil municipal pour une séance le 29 mars 2017.

Puis il invite l'assemblée à délibérer sur le caractère d'urgence.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**RECONNAIT** que l'urgence est justifiée. Ainsi peut-il régulièrement délibérer.

### N° 20180329-01

#### **APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION – MISE AUX NORMES DU CAFE-RESTAURANT**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'une précédente consultation tous les lots avaient été déclarés infructueux et qu'il avait été décidé de relancer une procédure après avoir modifié le CCTP, adapté les plans et redéfini les prestations des lots n° 11 (équipements de cuisine) et n° 12 (ravalement des façades). Puis il expose aux membres présents qu'une nouvelle consultation a été lancée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il rappelle que le coût prévisionnel de la dépense était estimé à la somme H.T. de 395 000.00 €. Une insertion a été faite dans l'édition Loir et Cher de la Nouvelle République du 22 janvier 2018 et une publication par voie dématérialisée est parue sur la plateforme «pro-marchés publics». La date limite de remise des offres était fixée au 15 février 2018 à 12 h 00. Puis il invite M. Mathieu **ALBERTINI** du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme, en charge de la maîtrise d'œuvre, à commenter le rapport d'analyse des offres classant celles-ci au vu des critères de sélection définis par le règlement de la consultation.

Il est proposé à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes classées en première position :

N° de lot	Dénomination des entreprises	Montant H.T. du marché en €
01	ABC ENVIRONNEMENT	22 608.30 €
02	BROSSIER Rémy	151 379.40 €
03	GAUTHIER Jacky	25 092.98 €
04	TURPIN	51 373.70 €
05	S.R.S.	22 893.32 €
06	AIRMATIC	40 646.86 €
07	PELLE	29 276.49 €
08	BARDET	19 523.12 €
09	BARDET	28 727.32 €
10	POUSSIN	8 900.00 €
11	BENARD	26 897.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>427 318.49 € *</b>

- En ce compris le ravalement de la façade Nord (côté place) qui n'était pas prévu dans l'estimation initiale. Le montant de cette prestation est estimé par l'entreprise BROSSIER à 17 868.00 € H.T. ( $427\,318.49 - 17\,868.00 = 409\,450.49$  € H.T.). Il est possible de remplacer les enrobés rouges de la cour par des enrobés noirs, générant une moins-value de 6 111.60 € H.T. Si cette variante est retenue le montant total des travaux passe à 421 206.89 € H.T.

Il est également proposé de retenir les options suivantes au lot 2 :

Options :

10.4 – ravalement de la façade Nord - Etage (enduit à la chaux au lieu de mise en peinture de l'enduit ciment existant) : + 2 436.00 €

10.5 – Ravalement de la façade Est : + 15 457.00 € H.T. (côté rue Léon Gambetta)

10.6 - - Ravalement du pignon Sud : + 5 068.00 € HT. (côté voisin)

10.7 – Ravalement des façades sur Cour et Porche : + 7 370.00 € H.T. (sauf bâtiments voisins, bâtiment « banquet » et murs d'enceinte).

Le Conseil Municipal,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

**RETIENT** les offres suivantes :

**Lot n° 1 – Désamiantage – Déplombage :**

Entreprise **ABC ENVIRONNEMENT** dont le siège est à Saint Amand Montrond (18200), 15 rue Marengo, pour un montant H.T. de 22 608.30 €,

**Lot n° 2 – Curage – Gros-œuvre – Maçonnerie – Ravalement – Réseaux :**

Entreprise **Sarl Rémy BROSSIER** dont le siège est à Fontguenand (36600), 1 Le Village des Vignes, pour un montant H.T. de 175 598.80 € (soit  $151\,379.40 + 2\,436.00 + 15\,457.00 + 5\,068.00 + 7\,370.00 - 6\,111.60$ )

**Lot n° 3 – Charpente – Couverture – Etanchéité – Bardage – Zinguerie**

Entreprise **GAUTHIER Jacky** dont le siège est à MEUSNES (41130), 837 rue Jean Jaurès, pour un montant H.T. de 25 092.98 €

**Lot n° 4 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – Menuiseries intérieures :**

Entreprise **TURPIN** dont le siège est à Châteaueux (41110), 20 route du Bellanger, pour un montant H.T. de 51 373.70 €

**Lot n° 5 – Chapes – Carrelage – Faïences**

Entreprise **S.R.S.** dont le siège est à Blois (41000), 123 rue Michel Bégon, pour un montant H.T. de 22 893.32 €,

**Lot n° 6 – Plâtrerie – Isolation – Doublages – Cloisons – Plafonds**

Entreprise **Sarl AIRMATIC** dont le siège est à CONTRES (41700), 151 rue des Entrepreneurs – Z.I. des Barelliers, pour un montant H.T. de 40 646.86 €

**Lot n° 7 - Electricité – Courants forts – Courants faibles**

Entreprise **PELLE ELECTRICITE** dont le siège est à Blois (41000) 8 rue Auguste et Louis Lumière, pour un montant H.T. de 29 276.49 €

**Lot n° 8 - Plomberie – Sanitaires – Production d'ECS**

Entreprise **BARDET** dont le siège est à Montrichard (41400) 14 boulevard de l'Industrie, pour un montant H.T. de 19 523.12 €

**Lot n° 9 – Chauffage PAC air/eau par radiateurs – ventilation**

Entreprise **BARDET** dont le siège est à Montrichard (41400) 14 boulevard de l'Industrie, pour un montant H.T. de 28 727.32 €

**Lot n° 10 - Peinture – Nettoyage**

Entreprise **POUSSIN PEINTURES** dont le siège est à Blois (41000), 139 rue Michel Bégon, pour un montant H.T. de 8 900.00 €

**Lot n° 11 – Equipement de cuisines**

Entreprise **BENARD** agence de La Chaussée Saint Victor (41260) 12 rue Pierre et Marie Curie, Z.A. des Gailletrous n° 2, pour un montant H.T. de 26 897.00 €.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus précisés, effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux